

3e année — N° 77 — 6 octobre 1951

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - L Y O N

LA DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES

Les semailles sont commencées et vont s'échelonner jusqu'à la fin novembre.

Afin que les invasions cryptogamiques favorisées en 1951 par une saison humide ne se reproduisent pas en 1952, la désinfection des semences sera encore nécessaire cet automne.

Les maladies contre lesquelles il convient de traiter les semences sont les suivantes :

I. — **Carie du blé :** Le grain et l'épi sont de tailles normales, mais le grain est bourré d'une poussière noire.

II. — **Charbon du blé :** Seul reste normal l'axe de l'épi, grains et enveloppes sont transformés en poussière noire.

III. — **Charbon de l'avoine,** et

IV. — **Charbon nu de l'orge :** Même aspect que le Charbon du blé.

V. — **Charbon couvert de l'orge :** Le grain formé apparaît gris, car il est rempli de poussière noire.

VI. — **Helminthosporiose ou Maladie des stries de l'orge :** L'épi ne se dégage pas de sa gaine et reste stérile, les feuilles sont striées de lignes noires et souvent découpées en lanières.

Pour éviter une plus ample propagation de ces maladies en 1952, il convient avant tout de semer des céréales saines ou désinfectées par les procédés suivants :

A. — Contre la Carie du blé, le Charbon de l'avoine et le Charbon couvert de l'orge, l'Helminthosporiose de l'orge :

Soit : trempage et brassage pendant 10 minutes dans une solution de 0 litre 250 de formol du commerce pour 100 litres d'eau ; éliminer les grains qui surnagent et utiliser la semence moins de 24 heures après l'opération.

Soit : poudrage à l'aide de 250 à 300 grammes pour un quintal métrique de grains d'un produit organo-mercurique. L'incorporation du produit au grain peut être effectuée dans un tonneau ou une vieille baratte désaffectés.

Le traitement peut être réalisé aussi longtemps avant les semailles que les circonstances l'imposent.

En outre, on peut appliquer contre la Carie du blé, soit un trempage de 10 minutes, suivi de chaulage, dans une solution de sulfate de cuivre à 1 kg. pour 100 litres avec utilisation immédiate du grain, soit un poudrage à l'hexachlorobenzène ou au chlorure, à l'oxychlorure ou carbonate de cuivre, aux mêmes doses que les produits organo-mercuriques.

B. — Contre le Charbon du blé et le Charbon nu de l'orge :

Le traitement est difficile et il est recommandé de le faire effectuer collectivement par les groupements agricoles. Il consiste à tremper les semences de 30 à 40 minutes dans de l'eau à 45°, puis 10 minutes exactement dans de l'eau à la température précise de 52°. Un séchage rapide sur aire cimentée est nécessaire.

LE COURRIER DES ABONNES

Chaque semaine, nous recevons de la part d'abonnés des demandes de renseignements touchant des problèmes n'ayant jamais fait l'objet d'articles dans ce *Bulletin*. Certains de ces problèmes ayant un intérêt réel pour la plupart des abonnés, il nous a paru intéressant de publier dans chaque *Bulletin* les questions qui présentent le plus grand intérêt pour nos abonnés ainsi que les réponses que nous y avons données. Il est bien entendu que l'origine de ces questions ne sera pas précisée par le *Bulletin* et que, d'autre part, il sera fait, comme par le passé, directement suite aux lettres des abonnés sans en attendre la publication éventuelle par ce *Bulletin*.

Nous citerons pour exemple une lettre reçue le 14 septembre dernier :

« *Nous avons reçu votre* Bulletin *en date du 12 septembre et avons lu avec intérêt le passage concernant les dégâts catastrophiques sur pêches dans la vallée du Rhône.*

« *Beaucoup de producteurs ont laissé malheureusement des quantités de fruits pourris à terre, sous l'arbre. Certains ont déjà labouré, d'autres n'ont encore rien fait, mais il ne reste plus que les noyaux.*

« *Que faut-il faire dans les deux cas pour détruire les germes du Monilia, afin d'éviter un nouveau désastre l'an prochain ?...* ».

Réponse :

Il est évidemment toujours recommandé d'enfouir les fruits pourris, de cueillir sur les arbres tous les fruits pourris qui y sont restés et de les détruire par le feu ou l'enfouissement. Mais il n'existe pas, à notre connaissance, de traitement pratique du sol ainsi infesté.

Dans le cas où le ramassage des fruits pourris et la taille des pousses desséchées auraient été négligés, les traitements de printemps doivent être complétés dès après la chute des feuilles par un traitement aux arsénites solubles, de chaux ou de zinc principalement, à raison de 150 gr. d'arsénite de chaux ou de 500 gr. d'arsénite de zinc pour 100 litres de bouillie. Cette application peut être faite à l'occasion d'un traitement d'hiver précoce (novembre ou décembre), les huiles de pétroles étant compatibles avec ces arsénites. Il faut également noter que l'adjonction de cuivre diminue l'efficacité du traitement...

COMMENT SE DEBARRASSER DES LIMACES

Cette année, plus que jamais en raison de l'humidité persistante, les limaces font de grands ravages dans les potagers et les parcelles de colza d'hiver.

Il semble qu'il soit très difficile de s'en défendre. En effet, tous les produits antiparasitaires classiques, depuis le D.D.T. jusqu'au sulfate de fer, ont été essayés sans succès par de nombreux jardiniers.

Il n'existe qu'un produit, jusqu'à ces dernières années étranger à l'arsenal antiparasitaire, qui soit d'une efficacité totale contre les limaces. Il s'agit de la **Métaldéhyde** connue sous le nom de « Méta » comme produit de remplacement de l'alcool à brûler. Il existe maintenant dans le commerce des produits spéciaux à base de méthaldéhyde destinés à la lutte contre les limaces. Pour être sûr de leur efficacité il suffit de vérifier sur l'emballage la mention du pourcentage du produit en métaldéhyde.

A défaut de ces produits commerciaux, on peut préparer soi-même des appâts à raison de 50 grammes de métaldéhyde-poudre, telle qu'on la trouve dans les drogueries, pour 1 kg. de son.

Il suffit de disposer une étroite ceinture d'appât empoisonné ou de produit commercial sur le pourtour des planches à protéger. Dans les parcelles d'une certaine étendue, il est bon d'ajouter de petits tas d'appât de 15 grammes environ tous les 1 mètre à 1 m. 50 de distance dans l'intérieur de la parcelle et tous les mètres sur le pourtour.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

196135 — Imp. Réunies de Lyon — 10-51
Dépôt légal nº 1016 — 4-1951